



**Commission des stupéfiants**  
Quarante-huitième session  
Vienne, 7-14 mars 2005  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>  
**Réduction de la demande de drogues**

**Fourniture aux pays sortant d'un conflit d'une assistance en  
matière de contrôle des drogues et de prévention de la  
délinquance connexe**

**Rapport du Directeur exécutif**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-6	1
II. Participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux efforts de reconstruction après un conflit .....	7-26	2
A. Mise en place de cadres juridiques efficaces .....	9-12	3
B. Promotion de la réforme des institutions et du renforcement des capacités ..	13-21	4
C. Élargir la place faite à l'Afrique .....	22-26	7
III. L'évolution du débat politique .....	27-31	9
IV. Défis futurs .....	32-36	10

<sup>1</sup> E/CN.7/2005/1.





## I. Introduction

1. Les pays qui sortent d'un conflit sont particulièrement exposés à l'aggravation de l'abus de drogues et de la délinquance, notamment de la criminalité organisée et du trafic de drogues connexe, à la corruption et au blanchiment d'argent. Si le problème est particulièrement sévère dans les pays qui sont au nombre des principaux producteurs de stupéfiants illicites, comme l'Afghanistan ou les pays de la région andine, l'impact de l'abus et du trafic de drogues est considérable aussi dans d'autres régions où des pays se remettent peu à peu d'un conflit. Au sein de telles sociétés, les institutions gouvernementales, affaiblies par la guerre, la gabegie et la corruption, sont souvent mal équipées pour s'attaquer à l'aggravation du trafic de drogues et de la criminalité organisée et manquent de ressources pour mettre en oeuvre des programmes efficaces de réduction de la demande de drogues.

2. Souvent, c'est trop tard qu'il est pris conscience de l'aggravation et de l'impact du trafic et de l'abus de drogues ainsi que du problème connexe qu'est la criminalité organisée pour pouvoir mettre en oeuvre des programmes efficaces de prévention. Aussi demeure-t-il impératif d'appliquer dès que possible après la fin des hostilités des mesures tendant à prévenir l'abus et le trafic de drogues et la criminalité organisée et à en réduire l'incidence. Faute de l'avoir fait, certains pays ont constaté, après la fin d'un conflit, que l'expansion du trafic illicite de drogues et de la criminalité organisée constitue un défi pour le développement d'institutions réformées comme la police, les douanes et la magistrature, et par conséquent un sérieux obstacle pour l'épanouissement de sociétés pacifiques, stables et plus prospères. Un grave danger aussi est que, fréquemment, c'est à l'intérieur et par le truchement de régions où la loi est impuissante, où les capacités de l'État sont faibles et où l'autorité de l'État est absente ou dominée par des groupes de criminels, qu'opèrent les organisations terroristes.

3. Consciente de l'importance de ces phénomènes, la Commission des stupéfiants a, à sa quarante-sixième session, recommandé au Conseil économique et social de prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'envisager d'élaborer des stratégies spécifiques afin d'aider les pays sortant d'un conflit dans les efforts qu'ils déploient pour combattre la drogue et prévenir la délinquance connexe, en collaboration avec les gouvernements des pays et les autres institutions compétentes des Nations Unies qui appuient le processus de paix. En outre, le Conseil a instamment demandé aux États Membres qu'ils fournissent une aide au développement des pays qui se trouvent dans une situation post-confliktuelle et à accroître, lorsqu'il y a lieu, leur assistance bilatérale dans les domaines de la lutte contre la drogue et de la prévention de la délinquance connexe (voir la résolution 2004/39 du Conseil économique et social).

4. De même, dans une résolution adoptée en 2004 par le Conseil sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 2004/25), le Conseil a prié l'ONUDC, agissant en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et les autres institutions compétentes et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, d'envisager l'élaboration de stratégies concrètes spécifiques pour aider à promouvoir l'état de droit, spécialement dans les pays sortant d'un conflit, en accordant une attention particulière aux pays les plus affectés d'Afrique.

5. L'objet du présent rapport est de tenir la Commission des stupéfiants informée des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution susmentionnée. Le

rapport expose les mesures concrètes que l'ONUSDC a adoptées ainsi que la nature et l'envergure des projets exécutés dans les pays sortant d'un conflit. Il contient un bref aperçu de l'évolution récente des débats qui se poursuivent au sein du système des Nations Unies concernant les questions liées à la restructuration et à l'édification de la paix dans les pays se trouvant dans une situation post-confliktuelle ainsi que du rôle que l'ONUSDC devrait jouer dans ce domaine. En conclusion, le rapport esquisse brièvement certains des défis auxquels se heurte l'ONUSDC dans les efforts qu'il déploie dans les pays sortant d'un conflit.

6. Il convient de noter en tout premier lieu qu'il n'existe, que ce soit au sein du système des Nations Unies ou parmi la communauté internationale en général, aucune définition claire de l'expression "pays sortant d'un conflit". Si beaucoup des situations visées dans le présent rapport sont celles qui caractérisent la période suivant immédiatement un conflit, pendant laquelle "une assistance extérieure revêt la plus haute importance pour appuyer ou soutenir un processus de paix ou de cessez-le-feu encore fragile en aidant à créer des conditions propices à la stabilité politique, à la sécurité, à la justice et à l'équité sociale"<sup>1</sup>, cette expression est utilisée dans le présent rapport dans une perspective plus large qui englobe également des situations dans lesquelles soit un conflit continue de faire rage, soit au contraire l'édification de la paix et la reconstruction se trouvent déjà à un stade avancé.

## **II. Participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux efforts de reconstruction après un conflit**

7. Au cours des quelques dernières années, l'ONUSDC s'est employé activement, par le biais aussi bien de ses programmes de contrôle des drogues que de ses programmes de prévention de la criminalité, à contribuer à un certain nombre de missions de maintien de la paix et d'efforts de reconstruction, en particulier en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, au Cambodge, en El Salvador, dans l'ex-République de Yougoslavie, au Guatemala, en Haïti, en Iraq, au Liban, au Mozambique, en Namibie, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie et au Timor-Leste. Les services qu'il est demandé à l'ONUSDC de fournir dans les domaines de relèvement et de la reconstruction après les conflits sont devenus partie intégrante de son assistance – bien que, pour des raisons évidentes, cette assistance ne soit ni régulière ni prévisible – et des ressources plus stables sont requises pour pouvoir plus efficacement identifier les besoins et définir les services les plus propres à les satisfaire.

8. Si l'on veut que les interventions dans les régions sortant d'un conflit soient efficaces, il est indispensable de tenir compte de l'étroite corrélation qui existe entre les questions liées à la lutte contre l'abus et le trafic de drogues, à la criminalité organisée, à la présence de pratiques de corruption ainsi qu'à la possibilité de liens avec des activités terroristes. Dans le contexte de son assistance, l'ONUSDC met de plus en plus l'accent sur l'interdépendance entre ces différentes questions et, dans toute la mesure possible, les interventions menées dans le contexte de différents programmes sont conçues de manière à se compléter. Ainsi, l'ONUSDC a apporté un appui aux organismes nationaux de contrepartie pour élaborer des stratégies de contrôle des drogues et de lutte contre la délinquance connexe, notamment en fournissant une assistance technique, des services de formation et une aide au renforcement des capacités, en aidant à l'élaboration des politiques, en encourageant la réforme des systèmes judiciaires et en appuyant les efforts de prévention du

VIH/sida. Tout dernièrement, il a également été élaboré des interventions d'envergure nationale et régionale pour l'Afghanistan, l'Iraq, l'Asie centrale et l'Afrique de l'Ouest. Les principaux domaines d'intervention sont exposés ci-après.

## **A. Mise en place de cadres juridiques efficaces**

9. Dans beaucoup de pays où, après un conflit, les structures juridiques sont faibles pour avoir été négligées pendant de nombreuses années, il importe au plus haut point de commencer à introduire des cadres juridiques adéquats pour contrer l'abus et le trafic de drogues et la propagation concomitante de la criminalité organisée. Les activités entreprises par l'ONUDC dans le domaine du contrôle des drogues ont visé à faciliter l'adhésion à toutes les conventions relatives au contrôle international des drogues, à aider à les mettre en oeuvre dans la pratique et à élargir leur impact dans la lutte contre l'abus de drogues et la délinquance connexe. Ces activités sont réalisées par une équipe décentralisée de juristes-conseils qui opère à partir de Vienne, de Tachkent, de Bogota et de Pretoria et qui fournit une large gamme de services d'assistance juridique et apporte une aide pratique aux États qui en font la demande, lesquels comprennent actuellement plusieurs pays qui sortent à peine d'un conflit. Le Programme de services consultatifs juridiques a notamment pour but de promouvoir la rédaction de nouvelles lois ou la modification de législations nationales existantes, l'élaboration de politiques et le renforcement des infrastructures nationales et de familiariser les magistrats du siège et du parquet avec les questions nouvelles qui se posent en matière de contrôle des drogues. Ainsi, il a été élaboré à l'intention des pays qui sortent d'un conflit une large gamme de programmes d'assistance comportant notamment des lois types et des principes directeurs concernant l'application de réglementations touchant tous les aspects du contrôle des drogues; ces programmes continuent d'être perfectionnés et mis à jour et sont largement utilisés.

10. Des activités semblables ont également été entreprises pour encourager les États à signer, ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25, annexe I, de l'Assemblée générale) et à adopter une législation appropriée pour réprimer le blanchiment d'argent. L'ONUDC a rédigé des lois types spécialement à l'intention des États qui s'emploient à élaborer des stratégies afin de renforcer leurs moyens nationaux de répression pour contrer la menace de déstabilisation représentée par les groupes de criminels organisés. Cette approche est appuyée par des conseillers techniques détachés sur le terrain qui peuvent sur demande fournir une assistance dans les pays mêmes ou par le biais de mécanismes régionaux de lutte contre le blanchiment d'argent. Au Guatemala, par exemple, pays ravagé par des années de conflit, un conseiller spécialisé aide le gouvernement à améliorer la législation en vigueur touchant la répression de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent et, ce faisant, à mettre en place un cadre permettant d'intervenir plus efficacement contre la criminalité organisée.

11. Établir de solides instruments juridiques est également un moyen important de lutter contre le terrorisme. La corrélation qui existe entre le trafic de drogues, des États faibles et en proie à des conflits et le terrorisme international constitue aujourd'hui l'un des principaux défis en matière de sécurité. Dans sa résolution 1456 (2003) du 20 janvier 2003, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'empêcher les terroristes de mobiliser des fonds en ayant recours à la criminalité transnationale organisée, au trafic de drogues, au blanchiment d'argent et

au trafic illicite d'armes. En fait, au cours des 30 dernières années, la production et le trafic de drogues illicites sont devenus une source de revenus considérables pour les groupes terroristes qui opèrent en Amérique latine, dans le centre de l'Asie et en Asie du Sud-Est (mais dans d'autres régions aussi). Les efforts de l'ONUSUD ont tendu à fournir une assistance pour faciliter la ratification et la mise en oeuvre des 12 instruments universels contre le terrorisme. L'ONUSUD a collaboré avec les gouvernements dans divers pays du monde, après la fin d'un conflit, pour promouvoir l'établissement de cadres juridiques efficaces pour prévenir et combattre le terrorisme, conformément aux dispositions pertinentes desdits instruments.

12. Pour édifier après un conflit une société stable qui soit régie par les principes de l'état de droit, il est indispensable de mettre en place tout d'abord une législation appropriée pour contrer certains des dangers qui menacent le plus sérieusement le bien-être des citoyens. L'élaboration de cadres juridiques adéquats demeure par conséquent un domaine dans lequel une assistance continue de revêtir une importance critique dans la mesure où l'on peut souvent ainsi poser les bases d'autres mesures à plus longue échéance afin de renforcer les capacités. L'ONUSUD a aujourd'hui une longue expérience de la fourniture d'une assistance technique spécialisée visant à aider les États à élaborer des textes législatifs pour promouvoir le contrôle des drogues, combattre le trafic de drogues et réagir face à la criminalité organisée, au blanchiment d'argent et à la corruption et, plus récemment, au terrorisme également, conformément aux dispositions des instruments pertinents, en s'inspirant des règles et normes des Nations Unies que la communauté internationale a adoptées au fil des ans.<sup>2</sup> S'il n'existe pas de programmes d'activités axés spécifiquement vers les pays qui sortent d'un conflit, l'ONUSUD fournit régulièrement dans plusieurs pays, comme en Afghanistan et en Sierra Leone, une assistance juridique substantielle dans le contexte des projets et des programmes existants.

## **B. Promotion de la réforme des institutions et du renforcement des capacités**

13. La réforme des institutions et le renforcement des capacités dans le secteur de la répression et de la justice pénale constituent des éléments essentiels dans les États qui sortent d'un conflit, soit parce que celui-ci a détruit les principaux mécanismes de gouvernance, comme la police ou les tribunaux, soit parce que ces institutions ont été militarisées à l'excès et sont par conséquent mal placées pour opérer à l'intérieur d'un cadre nouveau caractérisé par la démocratie et le respect des droits de l'homme. En outre, dans beaucoup de ces pays, il existe fréquemment une coordination insuffisante entre les organismes gouvernementaux chargés du contrôle des drogues et de la prévention de la délinquance (y compris les départements ou ministères responsables de la police, de la justice, de l'intérieur, de la santé, de l'éducation, des prisons, du contrôle frontalier, des administrations locales, de la jeunesse ou des sports). L'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies nationales spécifiquement axées sur la lutte contre le trafic et l'abus de drogues ainsi que sur la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale sont souvent des conditions préalables indispensables si l'on veut réussir, dans la mesure où de telles stratégies mettent l'accent sur une coopération plus efficace au niveau interministériel.

14. Étant donné la nécessité d'élaborer des stratégies judicieuses et rationnelles pour prévenir l'abus de drogues et atténuer l'impact social de ce fléau, l'ONUSUD agit

par le biais à la fois d'un programme global de soutien et d'activités d'assistance spécifiques au niveau des pays. En ce qui concerne la prévention de l'abus de drogues, l'ONUDC a rédigé des manuels exposant les pratiques optimales à adopter dans ce domaine et a mis au point des interventions s'adressant aux groupes sociaux les plus exposés, en particulier dans les sociétés qui se trouvent dans une situation post-confliktuelle. Entre autres exemples concrets des stratégies et interventions nationales visant à combattre la drogue et la délinquance connexe, l'on peut citer celles qui ont été appuyées par l'ONUDC en association avec les Gouvernements de l'Afghanistan et du Tadjikistan ainsi qu'avec les pays d'Afrique de l'Ouest. Comme dans le cas de l'assistance juridique mentionné plus haut, lesdits programmes sont orientés vers les pays où les besoins sont les plus pressants, qui sont souvent les pays ayant connu de longues périodes de conflit, de régime autoritaire et de troubles civils. L'on trouvera ci-après plusieurs exemples des activités actuellement en cours dans ce domaine.

15. En Afghanistan, l'une des premières initiatives, après la chute du régime des Talibans, a tendu à consolider l'infrastructure juridique et institutionnelle qui sous-tend le système de contrôle des drogues. Après plus de 20 ans de conflit et de guerre civile, l'appareil juridique du pays est en ruines, de sorte que l'administration de la justice se trouvait pour l'essentiel paralysée. Aujourd'hui, l'ONUDC aide le Gouvernement afghan à élaborer des interventions spécifiques dans les domaines de la réforme, du renforcement des capacités et de la formation de la magistrature, avec l'appui d'une campagne nationale de sensibilisation tendant à informer les Afghans du processus ainsi mené. En outre, une attention spéciale est accordée au renforcement des capacités institutionnelles de façon à pouvoir poursuivre les infractions graves liées au trafic de drogues et faire bien comprendre que les lois interdisant de tels agissements seront appliquées rigoureusement. L'assistance fournie par l'ONUDC au Gouvernement afghan débouchera sur un Ministère de la justice réorganisé et restructuré et sur une magistrature renforcée et mieux à même de servir la communauté.

16. La situation des enfants en conflit avec la loi et des enfants privés de liberté est critique en Afghanistan. L'ONUDC, en association avec le Ministère de justice, travaille à l'élaboration d'une stratégie conjointe de réforme du système de justice pour mineurs qui envisage la modernisation des lois et des institutions, la création à Kaboul d'un tribunal spécialisé pour mineurs et des programmes de formation de tous les officiers de justice (juges, procureurs, avocats, membres de la police judiciaire et personnel des établissements pénitentiaires) qui travaillent avec les jeunes en conflit avec la loi. La refonte et la remise sur pied du système pénitentiaire constituent également un élément du programme stratégique fondé sur l'ensemble de règles et normes minima reconnues au plan international pour le traitement des détenus et l'administration des établissements pénitentiaires.

17. L'élaboration d'une stratégie efficace concernant les aspects policiers de la lutte contre le trafic de stupéfiants constitue également une des priorités du Gouvernement afghan et est la pierre angulaire de l'appui fourni par l'ONUDC. Grâce aux initiatives qui ont été adoptées pour soutenir la Direction anti-stupéfiants de l'Afghanistan, l'ONUDC a l'intention d'appuyer la création d'une Direction nationale anti-corruption ainsi que le renforcement de ses capacités lorsqu'elle aura vu le jour.

18. Du fait de sa situation géographique, le Tadjikistan, qui jouxte les principales régions productrices de drogues d'Afghanistan, se trouve dans une situation très vulnérable à la fois à la menace de déstabilisation que supposent les activités

criminelles liées au trafic illicite de drogues et au danger pour la santé publique causé par l'abus de drogues. La collaboration avec le Gouvernement du Tadjikistan a débouché sur la mise en route d'activités axées à la fois sur la répression et sur la réduction de la demande. Cette dernière est l'un des objectifs stratégiques d'un projet d'assistance visant à mobiliser le gouvernement, les médias et les organisations de la société civile au service d'une intervention concertée visant à prévenir l'abus des drogues et l'infection par le VIH/sida. Il a été identifié trois principaux groupes cibles: les médias et les décideurs; les organisations non gouvernementales qui participent aux efforts de réduction de la demande; et les jeunes. En ce qui concerne la répression, l'ONUSDC, en collaboration avec le Gouvernement tadjik, a mis en place un organisme spécialisé, l'Agence chargée de l'application de la législation sur la drogue, dont le mandat consiste essentiellement à élaborer et à coordonner les politiques de lutte contre la drogue au Tadjikistan. L'efficacité de l'action de l'Agence a contribué à une augmentation significative des saisies de drogues illicites, en particulier d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Un projet semblable est en cours au Kirghizistan.

19. En prévision de la reprise complète des activités du système des Nations Unies en Iraq, une mission d'évaluation préliminaire de l'ONUSDC a identifié les domaines dans lesquels une assistance devrait manifestement être fournie en priorité. Des stratégies tendant à renforcer les cadres juridiques institutionnels de contrôle des drogues illicites, inspirées notamment de l'expérience qu'a acquise l'ONUSDC de la lutte contre le blanchiment d'argent et de la criminalité organisée ainsi que de la prévention du terrorisme, ont été élaborées et sont prêtes à être mises en oeuvre avec les partenaires intéressés. L'on s'est également attaché à renforcer les moyens dont disposent les services spécialisés de répression directement intéressés de combattre la criminalité organisée et le trafic de drogues en élaborant des projets d'initiatives dans ce domaine concernant par exemple la création de services spécialisés dans la poursuite des crimes graves, l'utilisation du renseignement pour les actions policières, le renforcement de l'appui aux laboratoires de médecine légale, l'entraide judiciaire et le resserrement des contrôles à la frontière, stratégies à la mise en oeuvre desquelles doivent contribuer tous les organismes qui opèrent dans ces secteurs. La création d'une magistrature, solide, indépendante et responsable ainsi que l'établissement d'un système efficace de contrôle civil de la police constituent également des éléments essentiels de la stratégie globale, avec des évaluations de référence des activités de réduction de la demande de drogues, de prévention, de traitement et de réadaptation, pour pouvoir aider le Gouvernement iraquien à intervenir comme il convient dans ces domaines.

20. D'une manière plus générale, cela fait très longtemps que l'ONUSDC travaille avec le Gouvernement colombien. Il a été conçu conjointement une stratégie globale pluridisciplinaire contre les drogues dont l'exécution a été confiée à un système à trois niveaux composé des organismes chargés du contrôle des drogues aux échelons national, départemental et municipal. Dans le contexte de cette approche décentralisée, un appui a été fourni à des activités au niveau du projet dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la communication, de la réadaptation et de la prévention du crime. Parallèlement à cette activité, l'on s'est employé à renforcer les institutions administratives locales pour les mettre à l'abri de la corruption. Les stratégies de l'ONUSDC, étant axées sur la lutte contre le trafic de drogues, ont appuyé la mise en oeuvre d'activités de développement de substitution, des programmes de contrôle des précurseurs et un programme autonome de surveillance des cultures illicites qui rassemble des données sur l'emplacement, la dynamique et

les tendances de ces cultures, ainsi que des informations sur l'utilisation des sols et des données secondaires concernant les aspects économiques, matériels et sociaux.

21. Dans les sociétés qui se trouvent dans une situation post-confliktuelle, il importe au plus haut point de concevoir une réforme des institutions à longue échéance si l'on veut que l'État et les organisations de la société civile puissent s'attaquer efficacement à l'abus et au trafic de drogues ainsi qu'à la criminalité organisée. Les interventions sont compliquées par la difficulté qu'il y a à trouver des organismes de contrepartie efficaces dans les pays où les institutions gouvernementales ont été sérieusement ébranlées ou ont été annihilées par un conflit. Il faut aussi assurer une coopération et une coordination efficaces avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions de développement qui mènent une action semblable afin d'éviter le chevauchement d'efforts et d'utiliser au mieux les ressources limitées qui sont disponibles, y compris l'assistance bilatérale. En dépit de ces problèmes, l'ONUSD a fréquemment réussi à mener à bien des projets dans des circonstances difficiles et souvent dangereuses. Il continuera d'étoffer son portefeuille de projets pour répondre aux demandes d'assistance des pays qui en ont le plus besoin. À cette fin, l'ONUSD s'emploie, de concert avec les pays d'Afrique, à renforcer et à élargir l'assistance qu'il est fourni à ces derniers.

### **C. Élargir la place faite à l'Afrique**

22. Ces dernières années, la situation en Afrique a été marquée non seulement par le règlement de plusieurs conflits opiniâtres (principalement en Angola, au Burundi, au Libéria, au Mozambique, au Rwanda et en Sierra Leone, mais aussi ailleurs) et simultanément par la reprise de guerres dans des pays où la paix était récemment revenue (par exemple en République démocratique du Congo) et par l'apparition de nouveaux conflits (comme en Côte d'Ivoire). De ce fait, le continent est devenu particulièrement vulnérable à l'abus et au trafic de drogues, à l'aggravation de la criminalité organisée et à divers types de trafics illicites. L'abus de drogues parmi les combattants a contribué aux indicibles atrocités perpétrées pendant certains conflits, et un contrôle efficace des drogues est devenu une des premières priorités pour plusieurs pays du continent qui sortent d'un conflit, et surtout pour la Sierra Leone.

23. En Sierra Leone, l'abus de drogues s'est considérablement aggravé au cours des dix années de conflit et l'on sait que des drogues étaient distribuées aux forces rebelles. Cela a laissé un héritage durable d'abus de drogues, particulièrement parmi les jeunes gens activement impliqués dans les hostilités. Aujourd'hui, le chômage, la pauvreté et la disponibilité de drogues détournées des circuits licites sont tels qu'il est urgent de mettre en oeuvre des initiatives de contrôle des mouvements licites des drogues, de réduction de la demande et de prévention de l'abus de drogues. L'ONUSD fournit une assistance à la Sierra Leone pour l'aider à rédiger une législation appropriée en matière de contrôle des drogues et à déterminer l'incidence globale de l'abus de drogues dans le pays. Il fournit également un appui à plusieurs autres pays d'Afrique pour les aider à formuler des stratégies appropriées dans le domaine du contrôle des drogues et de la prévention de la délinquance.

24. L'attention a également commencé à porter sur les liens qui existent entre les conflits, la criminalité organisée et la traite d'êtres humains en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest. L'ONUSD a procédé à une évaluation détaillée de la situation en ce qui concerne la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest qui

sera publiée prochainement. Cette évaluation met en relief la corrélation qui existe entre divers types de trafics illicites dans la région et les pays aujourd'hui ou jadis en proie à un conflit. De même, s'agissant de la traite d'êtres humains, les évaluations réalisées par l'ONUSUD en Afrique de l'Ouest ont également apporté la preuve de la corrélation qui existe entre les zones de conflit et le trafic. Les populations qui vivent dans les zones en crise, et notamment dans les camps de réfugiés, sont une proie facile pour les trafiquants qui profitent du désarroi et de la vulnérabilité dans lesquels les ont plongées les situations de chaos et d'effondrement de la légalité. Force est de reconnaître aussi, et cela est regrettable, que la présence internationale dans les régions affectées peut contribuer à encourager le trafic, spécialement à des fins d'exploitation sexuelle. Simultanément, la guerre et les crises humanitaires qu'elle entraîne affaiblissent beaucoup la capacité aussi bien de l'État que des structures de la société civile de prévenir le trafic, de protéger les victimes et de faire enquête et de poursuivre les organisations criminelles et les individus impliqués. Les interventions de l'ONUSUD en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe tendent à améliorer les interventions mises sur pied aux échelons régional et national pour combattre la traite d'êtres humains.

25. En ce qui concerne plus spécifiquement la réduction de la demande de drogues et la prévention de l'infection par le VIH/sida, qui constituent fréquemment un problème critique dans les zones qui traversent une situation post-confliktuelle, l'ONUSUD collabore avec les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest pour formuler des stratégies et des interventions appropriées. Une stratégie de recherches, d'ateliers régionaux et nationaux et de monographies régionales a été élaborée pour remédier à l'absence, dans la région, d'informations détaillées sur la corrélation entre l'abus de drogues et l'infection par le VIH/sida, ainsi qu'à la nécessité de mettre au point des mesures concrètes pour atteindre les jeunes et ceux qui risquent le plus de succomber à l'abus de drogues et à l'infection par le VIH. Cet effort est mené en collaboration avec le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida, les organisations qui le parrainent, les ONG et d'autres partenaires.

26. Pour appliquer une approche plus générale à l'échelle du continent tout entier, en partenariat avec l'Union africaine et conformément à la résolution 2004/32 du Conseil économique et social en date du 21 juillet 2004, l'ONUSUD travaille à l'élaboration d'une étude conceptuelle afin d'analyser la situation actuelle en ce qui concerne l'impact des drogues illicites et de la criminalité sur le continent africain. Une table ronde doit être organisée en partenariat avec l'Union africaine, au cours du premier semestre de 2005, à Addis Abeba, à l'intention des États Membres et des services des organisations régionales appelés à participer à la formulation de politiques et à l'adoption de décisions concernant les programmes de lutte contre la drogue et la criminalité. Cette table ronde devrait déboucher sur un accord concernant la mise en oeuvre d'un plan d'action unifié pour l'Afrique puis sur le lancement d'initiatives spécifiques.

### III. L'évolution du débat politique

27. Indépendamment des activités opérationnelles mentionnées plus haut, l'année écoulée a été marquée par un certain nombre d'importants faits nouveaux dans les débats qui se poursuivent sur le point de savoir comment le système des Nations Unies devrait intervenir pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes, y compris celles qui surgissent dans les sociétés se trouvant dans une situation post-conflictuelle. C'est ainsi que les questions concernant l'abus et le trafic de drogues et la lutte contre les groupes de criminels organisés impliqués dans ces agissements ont suscité un regain d'intérêt. L'accent a été mis en particulier sur les sociétés qui traversent un conflit ou qui viennent d'en sortir. L'ONUSC a participé activement à ces discussions. Beaucoup de ces processus se poursuivront au cours de l'année à venir dans le contexte du débat en cours quant à la façon dont le système des Nations Unies pourrait au mieux intervenir en présence des nouveaux défis sécuritaires.

28. L'un des points les plus importants, dans les pays qui sortent d'un conflit, est la nécessité de coordonner les activités de l'ONUSC et celles des organismes du système des Nations Unies dans son ensemble. Cette coordination, en effet, permet de faire en sorte que les questions liées au contrôle des drogues et à la prévention du crime soient incorporées à un stade aussi précoce que possible aux programmes de travail des organismes d'aide au développement. L'ONUSC s'est employé activement au sein de différentes instances, comme le Réseau des points focaux des Nations Unies pour la promotion de l'état de droit, à mettre en relief l'importance que revêtent des interventions adéquates dans le domaine du contrôle des drogues et de la prévention de la délinquance dans le contexte des efforts plus larges entrepris pour promouvoir la gouvernance et l'état de droit. Comme plusieurs autres organismes des Nations Unies opèrent dans ces domaines très larges, il importe au plus haut point de coordonner efficacement les activités de manière à faire le meilleur usage possible des ressources disponibles et à éviter les gaspillages qu'entraînent les chevauchements d'efforts.

29. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que l'ONUSC a également été l'organisme chef de file pour la mise en oeuvre d'un processus lancé par le Secrétaire général par le biais du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour mettre en relief l'impact de la criminalité transnationale et du trafic de drogues, notamment dans les sociétés sortant d'un conflit. Plusieurs des recommandations formulées à l'issue de ce processus soulignent tout particulièrement qu'il importe d'incorporer dès que possible aux programmes des missions de maintien de la paix les questions touchant le contrôle des drogues et la prévention de la délinquance, notamment afin de déterminer la nature et l'incidence de la criminalité organisée dans des situations de conflit ainsi que pendant la phase initiale d'évaluation des missions de maintien de la paix, d'intégrer la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues aux activités des organismes des Nations Unies qui participent aux opérations d'édification de la paix après un conflit et d'élaborer des programmes de formation et de recommander des modalités de formation des membres des forces de maintien de la paix pour leur apprendre à combattre la criminalité organisée, le trafic de drogues et des problèmes connexes comme la traite de personnes et la corruption.

30. L'ONUSC a également contribué à l'élaboration du canevas et à la préparation du rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en

proie à un conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616) examiné par le Conseil de sécurité en octobre 2004. Entre autres questions, ce rapport cherche à bien faire saisir l'importance qu'il y a à élaborer une intervention adéquate pour s'attaquer aux questions liées au trafic de drogues et au problème connexe qu'est la criminalité organisée et pour renforcer le contrôle des drogues. L'une des principales conclusions de ce rapport est qu'il faut, pour élaborer une stratégie d'aide aux pays sortant d'un conflit, se garder d'adopter des formules pouvant apparaître comme une panacée ainsi que de la tentation d'importer des modèles de l'extérieur. Il faut plutôt, si l'on veut qu'une telle stratégie soit efficace, chercher à comprendre le contexte spécifique des réformes nécessaires et assurer une participation adéquate des instances nationales.

31. La note du Secrétaire général contenant les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565 et Corr.1) a également souligné la nécessité pour le système des Nations Unies de s'attaquer énergiquement à la criminalité organisée. Le Groupe de personnalités de haut niveau a rangé la criminalité transnationale organisée parmi les six menaces les plus sérieuses auxquelles était actuellement confrontée la communauté mondiale. Dans ces recommandations, le Groupe de personnalités de haut niveau s'est également référé à la nécessité impérieuse d'élaborer des stratégies adéquates afin de promouvoir l'état de droit et notamment de fournir une assistance technique efficace dans ce domaine. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau ne manquera pas d'intensifier les débats et la discussion sur les moyens par lesquels la communauté internationale et le système des Nations Unies peuvent le mieux fournir une assistance aux États affaiblis et aux États sortant d'un conflit. Dans tous les cas où cela sera possible, l'ONUSC continuera de participer à ces processus et de préconiser l'adoption d'une approche soutenue afin de combattre les problèmes que sont le contrôle des drogues, le trafic des drogues et la criminalité organisée.

#### **IV. Défis futurs**

32. Le débat sur les mesures les plus propres à promouvoir le contrôle de drogues et la prévention de la délinquance dans les pays sortant d'un conflit se poursuit. L'ONUSC fera le nécessaire pour que les questions liées au contrôle des drogues, en particulier, ne se trouvent pas reléguées à la queue d'un ordre du jour politique souvent surchargé dans les sociétés qui se sont engagées dans le difficile processus de reconstruction après un conflit. S'il peut sembler, dans l'immédiat, que des interventions en matière de contrôle de drogues puissent être remises à plus tard, il apparaît de plus en plus clairement que, si de tels problèmes sont négligés, le vide créé par la fin d'un conflit et l'effondrement d'un régime autoritaire risque non seulement d'encourager la criminalité organisée et le trafic de drogues mais aussi d'aggraver l'abus de drogues, éléments qui contribuent tous à l'absence de sécurité et à la lenteur du développement. Il est beaucoup plus rentable de freiner l'expansion de tels phénomènes que de devoir faire face à leurs coûts politiques, économiques et sociaux à long terme, qui peuvent notamment revêtir la forme d'un nouvel appauvrissement ou de l'effondrement des institutions de l'État et de la transformation possible de telles sociétés en "tremplins" pour les terroristes. En matière de lutte contre le trafic de drogues et de prévention de la criminalité, par conséquent, plus les interventions appropriées sont mises en oeuvre à un stade précoce des efforts de régression après le conflit et de maintien de la paix, et plus grandes sont leurs probabilités de succès.

33. Dans beaucoup de pays qui sortent d'un conflit, l'un des principaux problèmes continue de tenir au fait que les structures étatiques, après avoir été négligées ou ébranlées pendant des années, ne sont pas suffisamment développées pour mettre en oeuvre des plans ou des stratégies efficaces de contrôle des drogues. Il faut par conséquent, souvent, pour commencer, s'attacher à renforcer les capacités de l'État lui-même d'agir pour contrôler les drogues et lutter contre le trafic de drogues. En outre, et ceci est lié, l'un des principaux défis internes, pour l'ONUDC, consiste à faire en sorte que les questions liées au contrôle des drogues, à la prévention du crime et à la justice pénale, y compris à la lutte contre la corruption qui revêt une grande importance, soient intégrées plus efficacement aux programmes d'assistance. Des progrès importants ont été accomplis à cet égard dans le contexte de la formulation de programmes d'activités de l'ONUDC en Iraq (qui ont comporté d'emblée des éléments touchant le contrôle des drogues et la réforme de la justice pénale) ainsi que d'un projet qui doit être entrepris prochainement en Afghanistan pour renforcer les capacités du système de justice pénale et le mettre ainsi mieux à même de combattre le trafic de drogues. L'ONUDC continuera de s'attacher à intégrer les questions qui se posent dans ces domaines à ses programmes d'assistance concernant la lutte contre la drogue et le crime.

34. Les activités entreprises dans ce domaine et dans d'autres domaines connexes témoignent des efforts déployés par l'ONUDC pour continuer à fournir une assistance aux pays qui en ont le plus besoin et qui, fréquemment, viennent de sortir d'une longue période de conflit. L'élaboration de stratégies efficaces de lutte contre l'abus et le trafic de drogues et la criminalité connexe dans des sociétés se trouvant dans une situation post-confliktuelle continuera par conséquent d'être un élément important des activités de l'ONUDC. Bien que celui-ci ne comporte aucun service spécifiquement chargé de s'occuper des questions liées au redressement après un conflit, les ressources et les compétences de l'Office, aussi bien au siège que dans les bureaux de terrain, ont appuyé les missions de redressement et les missions de maintien de la paix organisées dans différentes régions du monde. Pour cela, l'ONUDC a dû non seulement formuler des initiatives et des projets nouveaux dans plusieurs pays sortant d'un conflit, mais aussi intervenir judicieusement dans le débat qui se poursuit au plan international au sujet des moyens qui permettraient au système des Nations Unies dans son ensemble de relever au mieux les défis nouveaux et émergents apparus en matière de sécurité.

35. En conclusion, il importe de souligner que, pour répondre aux besoins immédiats de pays sortant d'un conflit, l'ONUDC doit souvent mettre sur pied une opération d'urgence, et particulièrement pour coordonner ses propres activités et celles des autres organismes du système des Nations Unies. Par le passé, l'ONUDC a souvent manqué de ressources pour pouvoir réagir rapidement et opérer la soudure jusqu'à ce que les évaluations appropriées aient été faites, des projets concrets formulés et des donateurs identifiés. En particulier, l'ONUDC a besoin de ressources pour participer sans attendre aux réunions préparatoires qui se tiennent sous l'égide du système des Nations Unies et aux missions interorganisations d'évaluation des besoins et des capacités pour pouvoir établir des analyses diagnostiques solides et formuler des propositions individualisées touchant les mesures à adopter par la suite. S'il disposait de ressources suffisantes pour pouvoir fournir une assistance immédiate (par exemple des services consultatifs, une formation et du matériel essentiel), l'ONUDC pourrait également travailler beaucoup plus facilement dans des environnements post-confliktuels. Il a certes été avancé une idée de projet afin de mobiliser des ressources additionnelles qui permettraient à l'ONUDC de réagir plus rapidement pour aider les pays en transition, y compris ceux qui sortent d'un

conflit, mais des ressources plus stables devraient être assurées si l'on veut qu'il puisse poursuivre ses activités, d'une importance critique.

36. La Commission voudra peut-être donner de nouvelles indications à l'ONUDC en étudiant comment le rôle clé que joue celui-ci au sein du système des Nations Unies en sa qualité d'organe spécialisé dans la lutte contre la drogue et le crime pourrait être reflété au mieux dans ses activités opérationnelles dans les pays qui sortent d'un conflit. La Commission voudra peut-être aussi demander instamment aux États Membres de continuer à fournir un appui financier et politique, et le renforcer, aux activités menées par l'ONUDC dans ces pays.

---

*Notes*

<sup>1</sup> Selon la définition convenue par le Groupe de travail sur les questions concernant la transition du Groupe des Nations Unies pour le développement/Comité exécutif sur l'assistance humanitaire en décembre 2003.

<sup>2</sup> Voir *Recueil des règles et normes des Nations Unies concernant la prévention du crime et la justice pénale* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.92.IV.1).

---